



**ADMINISTRATION COMMUNALE DE WOLUWE-SAINT-PIERRE**  
**Avenue Charles Thielemans 93**  
**1150 BRUXELLES**

Service Secrétariat

**Réponse à une question écrite d'un conseiller communal**

**QUESTION ECRITE**

<b>Demande de :</b>	Antoine Bertrand
<b>Date :</b>	9 octobre 2025
<b>Adressée à :</b>	Bourgmestre

**Sujet :**

Suivi de la rencontre annoncée avec le ministre fédéral en charge du survol

**REONSE**

Lors d'un précédent conseil communal, vous avez indiqué votre intention de rencontrer le nouveau ministre fédéral en charge du dossier du survol aérien, à la suite de notre interpellation.

1. Pouvez-vous confirmer si cette réunion a eu lieu ?

- Si oui, quelles en sont les conclusions concrètes pour notre commune ?

*Oui, deux rencontres ont eu lieu avec le Cabinet du Ministre fédéral de la Mobilité. Le dossier du survol est complexe. Le Cabinet nous a présenté sa stratégie en cours d'établissement. C'est au Ministre qu'il conviendra de la rendre publique. Mais je peux dire que des solutions concrètes sont sur la table.*

2. Ces conclusions sont-elles en phase avec les orientations évoquées récemment par le ministre Jean-Luc Crucke, telles que rapportées dans la presse, à savoir :

- Exiger des compagnies aériennes des avions plus récents, moins bruyants et moins polluants ;
- Allonger la durée de la nuit sans vols ;
- Revoir la gestion des approches et départs pour réduire les nuisances ;
- Recourir à un groupe d'experts internationaux pour proposer des solutions équilibrées entre impératifs économiques et santé des riverains ?

*Oui, ces conclusions sont en phase avec les 3 premières orientations évoquées. La quatrième n'a pas été abordée par le Cabinet du Ministre.*

3. Quel est l'horaire de nuit visé par le Ministre ?

*Je ne peux répondre à sa place. Pour ce qui nous concerne, nous avons toujours défendu la nuit européenne, soit 22h00 – 7h00, et continuons à la défendre. Cependant, toute extension de la nuit, même partielle, ne peut être que de nature à améliorer la situation des habitants de Woluwe-Saint-Pierre.*

4. Avez-vous les détails techniques de ces mesures ? Et à quelle échéance concrète pouvons-nous espérer les voir mises en œuvre ? Existe-t-il un calendrier officiel ou des étapes déjà fixées ?

*Non. C'est complexe et à l'étude.*

5. En quoi les mesures proposées sont-elles alignées avec les conclusions de l'étude d'incidences publiée, qui recommandait notamment :

- Une réduction significative des vols de nuit ;
- Une meilleure répartition des trajectoires pour limiter les zones les plus exposées ;
- Une prise en compte renforcée des impacts sanitaires et environnementaux ?

*Cf. Q2*

6. En quoi ces mesures permettront-elles de soulager concrètement les habitants de Woluwe-Saint-Pierre, particulièrement exposés aux nuisances sonores, notamment via la piste 01 ?

*L'extension de la nuit et la diminution, voire la suppression des vols de nuit seraient, bien entendu, de nature à soulager concrètement les habitants de Woluwe-Saint-Pierre qui subissent les vols de nuit. En ce qui nous concerne, par ailleurs, nous avons plaidé le fait qu'une application plus correcte des normes de vent et donc d'une maximalisation de l'application du PRS, de même que des modifications dans les procédures de décollage et d'atterrissement, doivent aussi être également prises en compte pour diminuer les nuisances sonores subies par les habitants de notre commune.*

7. Le Ministre est-il suivi et soutenu par l'ensemble du Gouvernement fédéral sur ces annonces, projets et intentions ?

*On le saura quand il présentera un plan au Gouvernement.*

8. Quelles garanties avez-vous pu obtenir pour que ces engagements se traduisent en décisions concrètes ?

*Je crains malheureusement que ce ne soit pas la commune de Woluwe-Saint-Pierre qui dicte son agenda au Ministre fédéral de la Mobilité*

Fait à Woluwe-Saint-Pierre, le .....

Le Bourgmestre,

**13 NOV. 2025**

Signature